

VILLE DE CHATELLERAULT

Délibération du conseil municipal

DU 5 février 2008

n° 21

page 1/2

Rapporteur : **Monsieur Cyril CIBERT**

OBJET : Budget participatif – Subventions aux associations.

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du budget 2008, la collectivité a décidé d'expérimenter un budget participatif sur le secteur des sports. Ce dispositif vise l'implication et la participation des associations sportives. Une enveloppe de 10 000 € a été consacrée à ce dispositif.

Un groupe de travail, de 12 représentants volontaires des clubs et associations s'est constitué. Il a défini les modalités d'attribution de ce budget.

L'objectif étant de soutenir des projets en provenance des clubs et associations, d'apporter un soutien financier et de faire partager la politique sportive de la cité. Les critères retenus : l'innovation, l'originalité, l'impact sur l'animation de la ville, la dynamique, la viabilité du projet et la pédagogie. Ce dispositif a fait l'objet d'un appel à projets adressé à toutes les associations sportives.

17 projets reçus ont été étudiés. Les porteurs des projets des 8 dossiers sélectionnés ont pu donner les détails techniques et financiers des activités envisagées au groupe de travail. La concertation dynamique et les échanges ont favorisé des débats riches d'avis et de prises de décisions communes.

La Ville apporte son soutien aux associations et clubs sous la forme de subventions.

* * * * *

VU l'article 6 de la loi du 1^{er} juillet 1901, relative à l'organisation des associations,

VU l'article L 1611-4 du code général des collectivités territoriales relatif au contrôle sur les associations subventionnées,

CONSIDERANT les règles d'attribution du budget participatif,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer une subvention de 1 500 € à l'association les ailes châtelleraudaises, pour l'organisation du 1^{er} championnat de France de voltige en salle au complexe omnisports du 22 au 24 février 2008,

- d'attribuer une subvention de 1 200 € à l'association de gestion des arts martiaux, pour son projet « ozon zen attitude », déplacement des arts martiaux dans le quartier d'ozon le 28 juin 2008,

- d'attribuer une subvention de 3 000 € au CSAC EG, pour la finale des championnats de France de force athlétique les 12 et 13 avril 2008, épreuve qualificative pour les championnats d'Europe et championnats du Monde, ainsi que pour le tournoi de beach volley organisé les 12-13-14 septembre 2008,

- d'attribuer une subvention de 1 800 € au triathlon club de Châtellerault, organisateur des championnats de France universitaire de triathlon le 8 mai 2008,

- d'attribuer une subvention de 600 € à l'entente amicale St Sauveur-Senillé-Targé, pour l'animation « viens vivre le foot au féminin »,

- d'attribuer une subvention de 1 100 € à l'association « châtellerault boxe française » pour l'organisation d'un gala multi-boxes le 26 avril 2008,

- d'attribuer une subvention de 800 € à l'association sportive de karting pour l'organisation d'une manifestation avec les personnes à mobilité réduite et non voyantes, le 14 juin 2008.

Les dépenses seront imputées sur le compte budgétaire 414.20 / 6574 / 5300

UNANIMITE

CERTIFIE EXECUTOIRE

Par le maire de CHATELLERAULT

Transmis à la Sous Préfecture

Le 11.02.08 n° 973

Publié en mairie

Le 6.02.08

Pour le maire et par délégation,

La directrice générale adjointe des services

Paquita BANNIER-GAUTHIER